

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### portant ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole en vue de la création d'une unité de valorisation énergétique des boues sur le site Maera sur le territoire de la commune de Lattes

Par arrêté n° 2024-03-DRCL-0105 du 27 mars 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 36 jours consécutifs, est prescrite **22 avril 2024 à 9 h au 27 mai 2024 à 12 h inclus**.

Cette enquête concerne les communes de Lattes (lieu implantation du projet et siège de l'enquête), Mauguio, Montpellier et Pérols comprises dans le rayon d'affichage des 3 km réglementaires définis par la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le commissaire enquêteur désigné est Madame Danielle BERNARD-CASTEL, ingénieur en chef des travaux publics de l'État à la retraite.

Toute information technique peut être demandée à Mme Mylène BEGOS, directrice du patrimoine de la Régie des eaux de 3M, par courriel ([m.begos@regiedeseaux3m.fr](mailto:m.begos@regiedeseaux3m.fr)).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant notamment l'étude d'impact, le résumé non-technique, les plans et annexes sont consultables :

– en mairie de Lattes et mis à disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

– sur le site du registre dématérialisé sécurisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/uveb-maera/>

– sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

<http://www.herault.gouv.fr/Publications>

– au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

– sur le site du registre dématérialisé sécurisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/uveb-maera/>

– par courriel à l'adresse électronique suivante : [uveb-maera@democratie-active.fr](mailto:uveb-maera@democratie-active.fr)

– sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, déposé en mairie de Lattes aux heures d'ouverture au public;

– par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

M. le commissaire-enquêteur

enquête publique « *Création UVEB* »  
Mairie de Lattes – avenue de  
Montpellier  
34 970 Lattes

Préfecture de l'Hérault  
Place des Martyrs de la Résistance  
34 062 MONTPELLIER Cedex 2

Modalités d'accueil du public : [www.herault.gouv.fr/](http://www.herault.gouv.fr/) @Prefet34

Le commissaire enquêteur recevra le public aux jours et lieux définis comme suit :

<b>MAIRIE</b>	<b>DATE</b>	<b>HORAIRES</b>
Lattes	jeudi 25 avril 2024	14h-17h
	mercredi 15 mai 2024	14h-17h
	lundi 27 mai 2024	9h-12h

Le commissaire-enquêteur pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la demande à la mairie de Lattes.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, sur rendez-vous préalable au 04 67 61 61 61, en préfecture de l'Hérault (direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement) et en mairie de Lattes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Il sera également consultable sur le site Internet des services de l'État de l'Hérault ([www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2](http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2)).

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Hérault sera amené à prendre un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions le cas échéant ou un arrêté de refus.